

DEPARTEMENT DU LOT
COMMUNE DE SAINT-LAURENT-LES-TOURS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 juin 2023

Membres en exercice : 15	Date de la convocation : 14/06/2023 <i>L'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stéphanie ROUSSIES, le 19 juin 2023, dans la salle du conseil municipal de la commune.</i>
Présents : 11	
Représentés : 4	Présents : Stéphanie ROUSSIES, Alain BOURDET, Géraldine ARNOULD, Stéphane DEVEZ, Michel ARNAUDET, Didier GAYA, Jean-François GUERRAND, Francis JAMMES, Ginette GINESTE, Sandie CASSAN, Joëlle SABATIE
Votants : 15	Représentés : Emilie LEFEBVRE par Alain BOURDET, Florian LAFLORENCIE par Jean-François GUERRAND, Nathalie BRUNET par Stéphanie ROUSSIES, Amélie VERGNE par Francis JAMMES
	Excusés :
	Absents :
Secrétaire de séance :	Michel ARNAUDET

Fait et délibéré le 19 juin 2023
Pour copie certifiée conforme.

Publié en mairie le : 29 juin 2023

Objet : LOGEMENT ANCIENNE ECOLE DE CRAYSSAC : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Mr Francis JAMMES explique que des travaux s'imposent dans le logement du rez-de-chaussée de l'ancienne école de Crayssac, après le départ du locataire.

Les entreprises LAFAGE, LAGRANGE et SAS FR DECO ont été sollicitées pour des devis portant sur des travaux strictement identiques concernant les revêtements des sols et des murs. Il s'avère que le dernier est largement moins-disant ; les délais d'exécution étant identiques, le conseil municipal porte son choix sur l'entreprise FR DECO.

Après discussion, le choix se porte sur des lames pvc au sol plutôt que du lino.

Il est précisé que les travaux relatifs au dégât des eaux seront pris en charge par l'assurance.

Les travaux pourraient avoir lieu en septembre et le logement est déjà réservé car le locataire de l'étage supérieur a demandé à y emménager.

Une cuisine intégrée sera installée car il s'agit d'un équipement désormais standard dans les locations ; nous attendons un second devis pour en décider.

Mme Sandie CASSAN suggère d'équiper la salle de bain d'un meuble vasque, ce qui est accepté.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de faire appel à l'entreprise SAS FR DECO pour la rénovation du logement n°1 de l'ancienne école de Crayssac pour la somme de 12 887,90 € HT
- de valider le devis de 846,77 € HT pour la rénovation du dégât des eaux, l'assurance prenant en charge une partie de ce dommage
- de donner procuration à Mme la Maire pour signer tous documents relatifs à cette décision.

RF
CAHORS

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 30/06/2023
046-214602732-20230619-DE_2023_30-DE

Délibération signée électroniquement par Mme la Maire, Stéphanie ROUSSIES.